L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI, 16 JUILLET.

Chronique Départementale.

Les journaux de Lyon nous donnent quelques détails sur l'incendie de l'église de Fourvières :

D'après le *Télégraphe*, une enquête est ouverte sur les causes de ce sinistre, que l'on a quelques raisons d'attribuer à la malveillance. La police est sur les traces du coupable.

Il paraît bien certain, dit la *Décentralisation*, de Lyon, d'après l'enquête qui a été faite, que l'incendie de la chapelle de Fourvières est le résultat d'un attentat.

Hier matin, vers neuf heures, un individu bien mis, et qui est aujourd'hui activement recherché par la police, a été surpris par un Frère C..... et plusieurs enfants de chœur, dans l'escalier qui conduit au grenier, où le feu s'est déclaré.

Cet individu, en voyant le Frère et les enfants de chœur, a paru très embarrassé, et après un moment de réflexion il a demandé si c'était bien là l'escalier qui menait à la terrasse.

Le Frère C....., qui n'avait pas de soupçons, lui répondit que l'escalier de la terrasse se trouvait loin de là, à l'entrée de la chapelle, et il lui montra le chemin pour y parvenir.

Le Frère B....., chargé de la surveillance du clocher et de recevoir les visiteurs qui viennent sur la terrasse, a déclaré qu'il n'avait vu personne dans la matinée.

Il est à présumer qu'après avoir jeté quelque matière inflammable dans le grenier, l'individu aura lestement déguerpi.

—On lit dans le *Courrier de Lyon* :

"Ainsi que nous l'avons dit hier, le feu a pris à onze heures dans les combles de la chapelle de Fourvière, au moment du départ des ouvriers qui travaillaient dans le chantier.

On s'accorde à penser que ce sinistre est dû à la malveillance. Certains propos entendus sont de nature à ne laisser aucun doute sur ce point.

Nous avons, d'ailleurs, relaté hier, dans notre chronique certains faits qui semblent se confirmer aujourd'hui.

Ce qu'il y a de certain, et nous tenons ce renseignement (de bonne source), c'est qu'hier, pendant la grand'messe, un individu s'est introduit dans les combles par une porte de communication qui est proche de l'école dirigée par les Frères sacristains de Fourvière. Cette porte n'est pas fermée. Un seul escalier y conduit, c'est celui qui est à côté de la sacristie.

Quelques enfants ayant aperçu cet individu sortir des combles et comme ils en paraissaient fort surpris, celui-ci leur a dit :

"Je me trompe, je croyais aller à la tour."

Ajoutons à ce fait, déjà fort significatif, la découverte de deux cartouches de fusil Lefaucheux cachées dans un coin de l'école.

Ce fait et les propos entendus par diverses personnes dans les environs de Fourvière semblent indiquer que la malveillance est la seule cause de l'incendie de la chapelle.

Une personne digne de foi aurait entendu, le soir de la procession de Fourvière, cette phrase échangée par 4 individus :

Ils ont sorti le bon Dieu aujourd'hui, demain ils sortiront la Marie.

Des propos analogues à ceux que nous avons cités hier, ont été entendus aux Brotteaux.

La Vierge a pu être transportée dans la chapelle des Dames de la Retraite.

C'est le portier de cette maison, plus tard transformé en couvent, qui, pendant la grande Révolution, a sauvé et caché chez lui cette même statue de la Vierge.

M. Diffre, procureur de la République, de Lagrevol, président du tribunal civil, M. Grandval, secrétaire général de la préfecture, et M. Cuaz, substitut, ont été des premiers arrivés sur les lieux.

Le dévouement des dames a été incomparable.

Les pertes sont estimées à 25 ou 30,000 francs. Elles sont couvertes par la Compagnie le "Phénix."

Le *Courrier de Lyon* dit encore :

Cependant, s'il faut croire certains renseignements fournis par un des religieux de Fourvières, on aurait vu ce matin, quelques instants avant que l'incendie se soit déclaré, cinq ou six individus descendre le Chemin-Neuf, et on aurait en outre entendu cette phrase fort significative :

"Dans un quart-d'heure ça va flamber."

D'autre part, le frère Salviator, qui fait la classe aux enfants de chœur de Fourvières, aurait aperçu, en montant les escaliers de l'école, un homme qui le suivait et montait l'étage supérieur.

Samedi dernier, à onze heures du soir, a passé à la gare de Lyon le train des pèlerins de Grenoble pour Paray-le-Monial.

Les pèlerins étaient au nombre de six cent cinquante, et comptaient, avec l'évêque de Grenoble, le colonel du 52e de ligne en garnison à Grenoble.

Dans deux localités, à Voiron et à la Tour-du-Pin, les pèlerins ont été salués par le chant de la *Marseillaise*.

On écrit de Toulon, 23 juin :

Un jeune homme d'une commune voisine, ayant éprouvé quelques chagrins, a résolu de mettre fin à ses jours. Il est monté sur un cheval, et, lui faisant prendre le galop, s'est élancé avec lui dans la mer. Toutes les recherches faites pour découvrir les deux cadavres sont restées infructueuses.

LE CRIME D'AUCHEL.—Les journaux du Pas-de-Calais racontent une ignoble scène qui s'est passée, lundi soir, à la fosse d'Auchel.

Une bande de mineurs, voulant donner un charivari, s'est livrée aux attentats les plus odieux sur une pauvre femme qui venait de se marier.

Ce qui se passa, dit le *Courrier*, ne peut s'écrire en aucune langue. La malheureuse est en ce moment à l'agonie, et les misérables qui, durant deux heures, l'ont si lâchement torturée étaient trois cents.

La gendarmerie de Lillers n'a été prévenue des faits que le lendemain matin; elle a ouvert aussitôt une enquête et arrêté douze des individus les plus compromis.

Echos de Paris.

A constater l'attitude de M. Lockroy à l'Assemblée, on se demande si les frères et amis de Marseille ont entendu envoyer à Versailles un député ou un "claqueur."

En effet, jusqu'à présent, le rôle de M. Lockroy à l'Assemblée s'est borné à applaudir à outrance tous les orateurs qui se présentent à la tribune; qu'ils soient de la droite ou qu'ils soient de la gauche.

Est-ce parti pris? Est-ce entraînement de dilettante? C'est ce que les électeurs de M. Lockroy ont seuls le droit de lui demander,—en vertu d'un mandat impératif.

Dernières nouvelles et nouvelles certaines de M. Ranc.

L'ancien préfet de police de M. Gambetta est actuellement à Bruxelles venant d'Amsterdam.

Il n'a nullement le projet, comme on l'a affirmé d'abord, de se présenter devant le conseil de guerre au jour qui lui sera fixé. En cela, il est d'accord avec ses principes, ses habitudes et la volonté de tous ses amis politiques.

Parmi les causes diverses qui ont mené à sa ruine le gros M. Courbet, il faut signaler les flatteries de quelques malins qui lui ont persuadé qu'il était le peintre de la démocratie et la plus haute expression artistique de la vie moderne. C'était, en somme, l'idée de Proudhon qui, dans son livre du *Principe de l'art et de sa destination sociale*, dit beaucoup de bien de l'œuvre de Courbet, et qui y a vu beaucoup plus de choses que celui-ci n'en avait pensé; mais il y a certains alinéas de ce livre louangeur que le peintre d'Ornans a sans doute toujours oublié de lire et sur lesquels il est bon de ramener l'attention.

Courbet, dit Proudhon se croit un homme universel. Il faut en rabattre et il commence à l'entendre d'une main vigoureuse :

....Il ne sait ni parler ni écrire.... Il paraît incapable de construire ses pensées. Dans ses généralisations irréfléchies, il croit que tout est changement, la morale comme l'art; que la justice, le droit, les principes sociaux sont arbitraires comme ceux de la peinture, et que lui, libre de peindre ce qu'il veut, l'est également de suivre les coutumes, de s'affranchir des institutions.

Ne dirait-on pas que Proudhon avait deviné le futur membre de la Commune?—Mais ce n'est pas tout :

Il se fait encore l'apologiste de l'orgueil.. S'il avait la sensibilité supérieure, il sentirait certainement que la modestie a son prix.... La modestie est une des choses les plus délicates qui soient données à l'homme de goûter; celui en qui ce sophisme a étouffé ce sentiment *n'est plus un homme : c'est une brute.*

Bonjour, monsieur Courbet!

Les obsèques solennelles de la pauvre Marie-Royer ont rappelé aux amateurs de phrases toutes faites l'excommunication qui pesait jadis sur les comédiens; cette excommunication existait sans doute, mais en réalité, on ne l'appliquait pas rigoureusement. Le très curieux dictionnaire de M. Jal a colligé je ne sais combien d'actes de mariage ou de décès prouvant péremptoirement que même au dix-septième siècle les comédiens ne restaient pas en dehors de la loi commune. L'exemple fameux d'intolérance que donna le curé de Saint-Eustache en refusant, non pas d'enterrer Molière, mais de lui faire un service solennel, est une exception qui ne fait que confirmer la règle de tolérance habituelle.

Cette sévérité hors de propos s'adressait à l'auteur de *Tartufe*, au libre-penseur avéré, plutôt qu'au comédien mort sans avoir pu se réconcilier avec l'Eglise, mais non au comédien lui-même, puisque le mariage religieux de Molière avait eu lieu à Saint-Germain-l'Auxerrois et que ses trois enfants avaient été baptisés comme ceux du premier bourgeois venu.

On se croyait revenu hier à l'époque des grandes dénonciations policières de la fin du règne de Napoléon III.

Dans tous les cafés du boulevard on causait de la séance de la veille, et les ripostes partaient comme des projectiles.

Les appréciations différaient, et il était curieux d'entendre les énormités qui se débitaient au sujet de l'arrêt du préfet de Lyon.

Les uns approuvaient la petite apostrophe du Bazoul; d'autres faisaient un succès d'éloquence à M. Le Royer.

—Ah! quant à celui-là, s'écrie un vieillard qui faisait partie de notre groupe au café Riche, on pourrait dire de lui ce que dit Boileau de ce personnage qui.... Pour honorer les morts fait mourir les vivants

On trouve parfois étrange que nous reprochions à la radicaille son goût pour l'ordure et son antipathie pour la propreté. Ce n'est pourtant pas nous qui l'avons inventé; cela est de tradition dans le parti, et l'histoire est là pour le prouver.

Nous trouvons dans un recueil de pièces inédites sur la grrrrande Révolution, une adresse de la *Société populaire* de Nîmes à l'Assemblée nationale, datée du 31 août 1794, les passages suivants que nous copions textuellement :

"Législateurs! Nous sommes des sans-culottes, nous! Les *honnêtes gens* changent plus souvent de vêtements.... Les sans-culottes ne changent jamais d'habits...."

Nous ne leur faisons pas dire.

Dans le foyer d'un petit théâtre, quelques demoiselles sans importance se livrent à une discussion politique :

— Moi, dit un maillot gris-perle, je suis royaliste.

— Pas moi, répond un maillot rose, je suis pour la République!

— Oh bien! risque une petite grue de dix-sept ans, je suis comme papa, *pessimiste*.... Si vous ne comprenez pas, je suis pour la paix, voilà tout.

Un conservateur donnait clairement à entendre, devant un Bellevillois, que, selon lui, tous les communeux sont des voleurs.

— S'il est possible de dire de pareilles infamies! s'écria le citoyen. Moi qui, en 48, suis entré le premier aux Tuileries, et qui n'en ai pas rapporté la queue d'un radis.

Et prenant à témoin sa douce compagne :

— Voyons, est-ce vrai, Phémie?

— C'est la pure vérité.... et il l'a assez regretté, depuis!

Après une longue et douloureuse maladie, notre ami Calino vient d'entrer en convalescence.

L'intelligence et l'esprit sont aussi vifs que par le passé; mais la mémoire laisse un peu à désirer.

Ainsi, croyant citer textuellement la phrase bien connue de Descartes, Calino s'est écrié hier : "*Je vis, donc j'existe!*"

Les radicaux prétendent à tort que l'arrêté de M. Ducros interdit les enterrements civils.

Ce genre de divertissement mortuaire reste parfaitement loisible; seulement, ils ne peuvent plus avoir lieu qu'à l'heure matinale où l'on enlève les ordures.

Rien de plus légal, puisque le préfet de police à Paris et les préfets dans les départements ont la police de la voierie.

(*Figaro.*)

LE DRAME DE LA RUE GRANGE-BATELIÈRE.

On lit dans le *Figaro* :

Hier matin, mardi, M. Vassal, commissaire de police du quartier Drouot, recevait la visite de certain personnage occupant une importante position administrative, lequel lui demanda son intervention pour ouvrir une porte, dans une maison sise 15, rue Grange-Batelière.

Il expliqua qu'une personne de ses parentes ayant disparu depuis samedi dernier, sa famille avait conçu des inquiétudes et fait des recherches. On avait retrouvé la piste de cette personne jusqu'à la maison en question, et appris qu'elle y venait de temps en temps avec un M. Touchais, lequel était son amant et avait spécialement loué la chambre pour leurs entrevues.

—Et vous ne l'avez pas trouvée? interrogea M. Vassal.

—Non, la porte était fermée en dedans.

Le magistrat se rendit immédiatement 15, rue Grange-Batelière, et fit ouvrir la porte par un serrurier.

Une odeur cadavérique, sortant d'une énorme malle, le saisit à la gorge. D'un coup de ciseau on fit sauter le couvercle, et l'on aperçut le cadavre de Mme X.....—Nous taisons son nom, à cause de la haute position qu'occupe sa famille, et parce qu'elle est mariée et a des enfants.

Ce cadavre était déjà dans un état de putréfaction avancée. Il portait autour du cou une marque de strangulation. Au mur était encore accrochée une corde; par terre on ramassa un marteau qui avait servi à enfoncer le clou. La victime s'était donc évidemment pendue ou avait été pendue.

On arrêta M. Touchais. Celui-ci est un gent'eman fort connu sur le boulevard et à la Bourse, membre d'un cercle très honorable, marié et père de famille.

Voici ce qu'il a raconté :

Samedi soir, il aurait eu une violente discussion avec sa maîtresse et aurait menacé de la quitter. Il serait ensuite sorti pour se rendre à son cercle. A son retour, il aurait trouvé la porte fermée à double tour. Voyant qu'on ne lui ouvrait pas, il l'aurait enfoncée d'un coup de pied et aurait vu sa maîtresse pendue.

Après avoir fait d'inutiles efforts pour la rappeler à la vie, il se serait demandé ce qu'il allait faire du cadavre.

Le matin venu, il aurait été acheter une immense malle et l'y aurait placé. Puis il aurait été chercher une voiture, aurait descendu lui-même la malle et l'aurait chargée sur le fiacre avec l'aide du cocher, sans que le concierge se doutât de rien. Il se serait rendu dans un hôtel des Champs-Elysées et y aurait loué une chambre, où il aurait déposé son funèbre colis. Puis, craignant d'être découvert, il aurait rapporté la malle rue Grange-Batelière.

Maintenant, est-ce là la vérité? Ou bien M. Touch....s, dans une altercation avec sa maîtresse, l'aurait-il assassinée? C'est ce que va examiner la justice.

M. Touchais a été conduit à Mazas. Pendant qu'on le menait en prison, il a rencontré deux de ses amis, du Cercle qui, ne voyant pas qu'il était accompagné de deux agents, causèrent avec lui de choses indifférentes auxquelles il répondit avec une certaine présence d'esprit.

Le cadavre de la victime a été transporté à la Morgue, où l'autopsie en sera faite aujourd'hui par M. le docteur Tardieu.

Nous reparlerons de cette affaire demain.

(*Figaro du 27.*)

Complétons les renseignements que nous avons donnés hier, relativement à la mystérieuse affaire de la rue Grange-Batelière.

Mme V......, la victime, était âgée de quarante-trois ans, brune, d'une taille moyenne, et toujours très élégamment vêtue. Devenue veuve quelques mois avant la guerre, elle a mis son fils au collége.

M. Touchais, lui, a environ quarante-sept ans; il est marié et vit séparé de sa femme.

Les entrevues de Mme V......et de M. Touchais avaient lieu environ une fois chaque semaine dans le petit appartement que M. Touchais avait loué rue Grange-Batelière, 15, sous son nom, moyennant 600 francs par an. Cet appartement ou pour mieux dire ce pied-à-terre, est composé de trois pièces au 2e étage, sur la cour. Les meubles, qui appartiennent à M. Touchais, sont de la plus grande simplicité.

Les scellés ont été posés avant-hier.

Dimanche dernier, M. Touchais, prétextant une absence de quelque temps, avait acheté deux grandes caisses, avec lesquelles il revint lundi dans l'après-midi.

L'autopsie de la malheureuse femme a eu lieu hier à trois heures, à la Morgue, par les soins de M. le docteur Tardieu.

Nous sommes priés d'en taire le résultat.

Dernières nouvelles.—Au moment de finir le journal nous apprenons que Touchais s'est suicidé dans sa prison, à Mazas.

SUICIDE DE M. MAZOUDIER.—Nous avons annoncé il y a quelque temps que M. Mazoudier, de la Comédie-Française, avait été arrêté pour faux et écroué à Mazas. Ecrasé de remords, le pauvre garçon, profitant d'un relâchement de surveillance, s'est pendu hier dans sa prison.

Quand on est entré dans sa cellule, il était mort depuis deux heures.

Le suicide par amour accoutumé :

Une jeune fille de seize ans, mademoiselle Angéline Tichedelle, demeurant 96, rue Vanves, s'est jetée hier à la Seine, en amont du Pont Royal.

Elle a été transportée, vivante encore, à l'hôpital de la Charité.

Grand émoi hier au lycée Saint-Louis:

Hier matin, au moment où l'on ouvrait, pour le balayer, l'une des salles de l'établissement, on a trouvé l'un des garçons du lycée pendu.

On ignore pourquoi ce pauvre diable s'est tué.

La famille de mademoiselle Daguti, la jeune personne dont nous avons raconté le suicide dans notre numéro du 21 courant, nous écrit que ce n'est pas parce que son amant l'avait abandonnée qu'elle s'est tuée, mais seulement parce qu'elle aimait sans espoir un jeune homme qu'elle ne pouvait épouser.

C'est bien ce que nous avons voulu dire, et nous avons pris le mot amant dans son sens naturel et véritable : Qui aime et qui est aimé. (*Figaro.*)

M. Magne, que les boursiers disaient très malade, et sur le point de donner sa démission, a travaillé hier jusqu'à deux heures avec son chef de cabinet et ne pensait en aucune façon disposé à donner sa démission.

Le sang a coulé à l'Assemblée le jour de la grande discussion sur les enterrements civils.

Ceci mérite explication.

Pendant la péroraison du discours de M. Le Royer, l'une des dames placées dans la loge du maréchal de Mac-Mahon, a laissé échapper son éventail au dehors, qui est tombé perpendiculairement sur la tête de M. Arago.

Hier, le député à la voix de tonnerre montrait la cicatrice à ses collègues.

C'est pas l' peupl' qu'a des éventails!

DÉLICATESSE DE SENTIMENT DU SHAH DE PERSE.—Au moment où le voyage du shah de Perse à travers l'Europe fournit déjà aux journaux des pays qu'il parcourt une ample matière aux récits les plus variés et aux anecdotes les plus fantaisistes sur le caractère et la personne du *roi des rois*, il n'est pas sans intérêt, croyons-nous, de rapporter, même avant l'arrivée du prince, certains faits qui ne manqueront pas de lui concilier les sympathies de la nation française. Nous en garantissons la plus complète authenticité.

Pendant le cours des événements de la guerre de la France avec l'Allemagne, le shah se faisait faire tous les jours la lecture du *Journal des Débats* par M. le docteur Tholozan, son médecin particulier et médecin-major de l'armée française, homme d'un grand savoir et d'une modestie égale à son mérite.

On se rappelle avec quelle effrayante rapidité se succédèrent, dès le début de la campagne, les funestes nouvelles relatives à nos désastres; le shah comprenant alors ce qu'il pouvait y avoir de pénible pour un Français à être chargé de cette mission de lire lui-même à un étranger les comptes rendus de ces interminables revers, le shah, disons-nous, fit savoir au docteur Tholozan qu'il le dispensait, à l'avenir d'un service aussi émouvant, aussi douloureux pour ses sentiments nationaux.

Le monarque n'avait pas même osé l'informer de vive voix de cette gracieuse et touchante attention.

Un autre fait témoigne non moins éloquemment des sympathies du Shah-in-Shah pour la France.

En cette même année néfaste 1870, le shah, ayant appris qu'un des officiers de sa cour s'était permis, en présence du docteur Tholozan, certaines allusions ironiques, certains propos blessants pour l'amour-propre de notre savant compatriote, toujours au sujet de nos malheurs, ordonna que, dans les vingt-quatre heures, l'officier maladroit eût à quitter Téhéran et fût envoyé en exil.

— Le *Journal de Saint-Pétersbourg* publie une anecdote qui jette un jour singulier sur la mendicité romaine :

Une personne recevait presque tous les jours depuis deux ans, la visite d'un mendiant qui venait sonner à sa porte et demander quelques sous. Cette personne voulut, dans les premiers temps, renvoyer le mendiant; mais celui-ci avait l'air si réellement malheureux, que sa fille apitoyée lui donna de l'argent et continua à le secourir chaque fois qu'il se présentait.

Or, il y a quelques jours, le mendiant arriva avec un panier sous le bras. Après avoir reçu les sous qu'on lui donnait d'habitude, il demanda à entrer, et, introduit dans la cuisine, il sortit de son panier cinq douzaines d'œufs.

Comme on lui demandait ce que signifiait ce déballage, il répondit avec le plus grand naturel que ces œufs étaient les œufs de ses poules et qu'il entendait en faire cadeau à la *signorina*.

On devine comment fut accueillie cette offre charmante. Le mendiant fut prié de remballer ses produits; mais il refusa tout net, et, comme on insistait, il alla jusqu'à menacer de retirer sa clientèle à la maison.

Devant cet ultimatum, on dut céder et accepter les œufs, quitte à les payer le double en aumône. On interrogea alors notre homme sur ses poules, et l'on apprit qu'il possédait aux portes de la ville une petite ferme, avec basse-cour, vignes, plants de haricots, etc.

Le plus comique de la chose, c'est qu'en terminant, le mendiant soupira : "Ah! si vous vouliez venir à ma maison de campagne, comme je serais heureux de vous donner l'hospitalité!"

— On parle bien rarement de Victor Considérant.

Le vieux phalanstérien vit paisiblement réfugié dans les rangs de la gauche, sans jamais parler ni agir! un grain de scepticisme, de désenchantement se mêle peut-être à cette résignation, mais ceci ne me regarde plus. Le hasard fait que justement les journaux s'occupent de lui en ce moment. Chrysale, de la *Liberté*, rappelle un portrait assez vif que M. Considérant faisait en 1848 de M. Thiers qu'il n'aimait pas :

"Il est l'audace extrême dans l'ignorance suprême. L'indifférence innée pour la vérité des choses aussi bien que pour le droit et les principes! enfin, la transformation de tout en moyens, en procédés au jour le jour, en ficelles pour faire jouer des ressorts donnés. Sa vie politique est là tout entière. Toujours de la tactique, et sans jamais s'en trop cacher, tant il compte (et il a bien raison) sur la sottise générale."

DIVERS.

JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été, pour pique-niques, fêtes de famille, dîners, soupers, etc.

Ouvert chaque jour.

LE DIMANCHE GRAND CONCERT GRATIS ET BAL.

Restaurant et barre pourvus de mets et de liqueurs de choix. Toujours du lait frais.

Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.

Dans le salon se trouve un beau piano.

15juin—3m RICHARD HOMANN.

Consulat de France A LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, sont dans l'impossibilité de se présenter à ce Consulat, qu'aux termes d'une décision récente du ministre de la justice, ils ont la faculté de déclarer, par voie de correspondance, leur option en faveur de la nationalité française, et qu'au reçu de la demande qu'ils en feront à tout agent consulaire de France avec mention exacte de leurs noms, prénoms, profession, date et lieu de naissance, &c., il leur sera envoyé, pour être revêtu de leur signature, le certificat constatant leur déclaration d'option. Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.

4avril—tf

Troisième Rapport Trimestriel DU STATE NATIONAL BANK DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nlle-Orléans, samedi, 28 juin 1873.

(Division de profits sous le système mutuel.)

RESSOURCES :

Prêts et escomptes	$1,304,867 31
Bons des Etats-Unis	546,000 00
Primes sur bons	55,000 00
Actions et autres garanties	40,430 84
Dû par des agents de rachat et de réserve	256,127 69
Dû par d'autres banques et banquiers	196,642 93
Local de la banque et autres propriétés foncières	201,346 96
Meubles et installations	12,065 86
Taxes payées	4,756 60
Dépenses courantes	12,699 71
Checks sur des banques de la ville	187,141 76
Or	76,262 79
Billets legal tender	891,353 00
	$3,837,535 70

PASSIF.

Capital		$ 850 0'0 00
Surplus		37,000 00
Circulation non rachetée		804,000 00
Dividendes non-payés		11,756 46
Dépôts individuels		1,748,834 79
Dû à des banques et à des banquiers		250,633 28
Escompte pour trois mois	$28,601 54	
Change pour trois mois	18,594 46	
Intérêt pour trois mois	14,352 11	
Profits et pertes pour 3 mois	772 57	61,376 86
		$3,529,531 70

DIVIDENDE DÉCLARÉ.

(Payable à dater du lundi, 21 juillet 1873.)

Les actionnaires, trois et un quart pour cent pour trois mois; les déposants, trois quarts d'un pour cent pour trois mois.

N. B.—A l'avenir, les dividendes seront déclarés semi-annuellement, payables en janvier et en juillet.

SAMUEL H. KENNEDY, Président.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier. 3 juil—1m

Bureaux de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 14 juillet 1873.—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu le MARDI, 22 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, aux bureaux de la Compagnie, No 5 de la rue St-Pierre.

10 juil—12t A. GRANGER, Secrétaire.

Mutual National Bank of New Orleans.—Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1873.—A une réunion des Directeurs aujourd'hui, un dividende de CINQ ET DEMI POUR CENT aux ACTIONNAIRES, et un dividende de UN DEMI POUR CENT aux déposants; ont été déclarés sur les profits des derniers six mois, payables à partir du lundi, 14 courant.

JOS. MITCHEL, Caissier.

2 juil—1m

Bureaux du Chemin de Fer d'Orléans, coin Laharpe et White.—Nouvelle-Orléans, 7 juillet 1873.—A une réunion du Bureau des Directeurs de cette Compagnie, tenue ce jour, un dividende de TROIS piastres par action a été déclaré, payable aux actionnaires ou à leur ayant-cause, à partir du 15 courant.

P. TISNÉ Jr., Secrétaire.

8 juillet—10t

Avis aux Actionnaires.—Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, 25 juin 1873.—A une réunion du Board des Directeurs de cette Compagnie, qui a eu lieu le 17 du courant, un dividende de SIX PIASTRES par action a été déclaré sur les profits des six derniers mois, payable à partir du 7 juillet.

Les registres de transfert seront fermés du 25 du courant au 7 juillet inclusivement.

25 juin—1m WM. S. BROWN, Trésorier.

Compagnie des moulins à coton de Gullett.

Fabrique à Amite, Louisiane.

NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, pour travail léger.

Presses à coton. 2 mains, de Gullett.

Moulins à coton de tout genre réparés à la Fabrique.

...

La Compagnie étant maintenant établie sur des bases solides, ...

BENNET & CO, Agents généraux, No 185, rue de la Commune.

Nouvelle-Orléans, Louisiane.

L'APPAREIL DE BABCOCK, A INCENDIE.

ECHELLES avec l'appareil à incendie et la Pompe de Babcock ...

A. M. GRANGER, Agent Général, No. 10 de la rue du Canal ...

CAFÉ DE LA ROTONDE DE L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à ...

Compagnie d'Assurance du Peuple DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, No 5, de la rue St-Pierre.

SECOND ETAT ANNUEL.

Conformément à la charte, la Compagnie publie l'état suivant ...

Sur risques d'incendie	[illegible]	
" de rivières	[illegible]	
" de mer	[illegible]	
Total des primes		[illegible]
Plus risques non expirés pour 1872		[illegible]
Moins, primes remboursées		[illegible]
Montant net des primes reçues		[illegible]
Pertes payées dans la même période.		
Sur risques d'incendie	$11,[illegible]	
" de rivières	[illegible]	
" de mer	[illegible]	
Réduction (rebate)	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Dépenses, taxes, etc., incluses	[illegible]	
Réservé pour les risques non expirés de 73	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]
L'actif de la Compagnie se compose comme suit:		
...		[illegible]
Primes et effets de recouvrement		[illegible]
Actions de banques et autres actions		[illegible]
Billets garantis par hypothèque		[illegible]
Billets garantis		[illegible]
Ameublement et installations de bureau		[illegible]
En caisse		[illegible]
Total de l'actif		[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

R. M. DAVIS, Président,

A. SOCOLA, Vice-Président,

A. GRANGER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

PAROISSE D'ORLÉANS—Ville de la Nlle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé par devant moi, ce 3e jour de juillet 1873.

ANT. DORIOCOURT, Notaire Public.

Nlle-Orléans, 3 juillet 1873.

A une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé fût déclaré et porté au crédit des billets donnés pour actions; qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1873 fût payé à dater du premier lundi du mois d'août 1873.

—DIRECTEURS—

R. M. Davis,	Jos. David,	H. Mannel,
A. Socola,	F. Jaubert,	A. Huber,
J. K. Gourdain,	J. J. Botes,	E. Demestre,
N. A. Lissaboa,	G. L. Fevre,	S. Gomila,
Ernest Fragel,	V. Bataiera,	P.H. Monconsaux,
Jos. Mizzi,	F. Schumacher,	R. Seley,
J. R. Selari,	J. Meirhamer,	M. Dragovich,
F. Sancho,	D. Hughes,	M. Barwig.

10 juil—1m

New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureaux, No 103 de la rue du Canal.

SIXIÈME ETAT TRIMESTRIEL.

SECOND TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, la New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le second trimestre de 1873, expiré le 30 juin 1873 :

Primes d'incendie	356,987 98	
" de mer	79,396 85	
" de rivières	83,436 68	519,771 51
En moins,		
Primes non expirées	267,301 53	
" remboursées	813 06	268,614 59
Montant net des primes		251,156 92
En plus,		
Intérêt et loyer		23,940 78
Total		275,097 70
Pertes par incendie	65,349 50	
" sur mer	51,069 42	
" sur les rivières	58,168 66	
	174,587 67	
Dont $7,000 ne sont pas réglées.		
Réassurances	41,048 19	
Frais de bureau	13,197 24	
Taxes	2,947 00	
Dépenses casuelles	3,164 33	
Réfaction (rebate)	13,181 52	
Profits et pertes	3,721 17	250,142 62
Bénéfice net		24,955 08
ACTIF:		
Fonds en caisse	119,825 48	
" en Europe	33,649 11	
" à New-York	4,977 26	157,451 85
Billets et effets à recevoir		661,298 18
Actions et bonds		135,789 19
Propriétés foncières		199,801 34
Primes de ce trimestre, en voie de recouvrement		197,190 84
Primes recouvrables dans les trimestres suivants, d'après la charte		254,661 76
Total		1,589,987 11

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé par devant moi, ce 8 juillet 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'article sept de la charte, de collecter immédiatement tout le montant net des primes du second trimestre de 1873 et de payer aux actionnaires, après règlement des dites primes, un dividende-intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire. 9 juil—1m

ATTENTION! Grand Déballage!

G. MONIÉ, No. 14 rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures fabriques de Paris, telles que : Pinaud, Lubin, Ed. Pierre, etc., etc.

—Aussi—

Peignes, Brosserie, Articles de Toilette, beau choix de Jumelles de marine et de théâtre, ...

COLD CREAM RACINE CALIFORNIENNE.

$5,000 à celui qui prouverait que le COLD CREAM racine californienne ne rajeunit pas ...

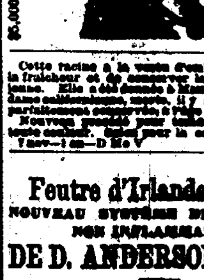

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la beauté toujours jeune. ...

1 mov—1an—D Me V

Feutre d'Irlande à Toits, NOUVEAU SYSTÈME DE COUVERTURE NON INFLAMMABLES, DE D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation est solide, ...

J. G. ... agent.

Aux Contribuables. JOHN T. DUFOUR,

...

CHARTE.

CHARTE AMENDÉE DE LA Compagnie d'Assurance "Delta" de la Nouvelle-Orléans.

Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans.

...

ARTICLE PREMIER.

... LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

...

ARTICLE DEUXIEME.

Les objets de cette Compagnie sont déclarés être :

1o De faire des assurances sur les maisons de toute espèce, ...

2o De faire des assurances maritimes sur les navires, frets, bateaux à vapeur, marchandises, ...

3o De faire réassurer contre tout risque sur lequel elle aura fait ou fera des assurances.

ARTICLE TROISIEME.

1. Le capital de la Compagnie est fixé par le présent à cinq cent mille dollars avec le privilége de le porter à un million, divisé en actions de cent dollars chacune, payable aux époques et de la manière qui seront indiquées ci-après dans l'article IV de cette charte.

...

ARTICLE QUATRIEME.

...

ARTICLE CINQUIEME.

...

ARTICLE SIXIEME.

...

ARTICLE SEPTIEME.

...

ARTICLE HUITIEME.

...

MM.

...

Joseph Aicard.

...

ARTICLE NEUVIEME.

...

ARTICLE DIXIEME.

...

ARTICLE ONZIEME.

...

L. H. GARDNER & CO.
... BALDWIN & CO.
AIMES, BADER & CO.,
...
LABORDE & V. MAIGNAN,
...
BANKS & CO.
...

COMPAGNIE D'ASSURANCE "DELTA" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau, coin Carondelet et Commune.

...

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

J. B. CAMORS & CO., MARCHANDS DE FARINE ET Négociants Commissionnaires,

61 ... RUE TCHOUPITOULAS. NOUVELLE-ORLEANS.

QUEYROUZE & BOIS, MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS ET ...

CAZAUX & VERGNOLE, NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES En Vins, Cognacs et Cordiaux,

73 ... VIEILLE-LEVÉE ... 75 NOUVELLE-ORLEANS.

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES LIQUEUR HYGIÉNIQUE (approuvée des médecins) LAURENT LACASSAGNE, AGENT.

A vendre chez :

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOSARA, ...

AUGUSTE COUTURIE,

36 ...... Rue de la Vieille-Levée 36

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co.

Cognac ... Gregoire & Co.

...

CAZADE & CROOKS,

...

NEW-YORK.

Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., ...

BITTER DES ARABES Hygiénique Perfectionné.

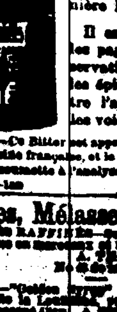

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, ...

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS— ...

SIROP— ...

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS— ...

MÉLASSE DE LA LOUISIANE— ...

SUCRE CLARIFIÉ ...

SUCRE DE LA LOUISIANE— ...

SUCRES ...

A. THOMSON & CO.

VENTES JUDICIAIRES.

...

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

LES RELIGIEUSES UR-ULINES vs. La Dame McJENKINS.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans ...

W. F. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

L'ASSOCIATION DE L'HOTEL ST-LOUIS vs. JOSEPH MIRANDE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans ...

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

ALBIN BOURBREAU vs HENRY TETE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans ...

W. F. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

L'ASSOCIATION DIEU NOUS PROTEGE vs. JOSEPH MANCEAU.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans ...

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Succession E. F. E. DE LA FERRIERE vs E. L. E. BONNET.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans ...

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

J. E. ... vs. ETIENNE ... LAURIN.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans ...

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

JULIUS LOEFFLER,

48 ...... RUE ROYALE 48

POSEUR et Marchand d'Installations du Gaz ...

STOMACH BITTERS!

CELEBRATED HOME STOMACH BITTERS.

L'AMER HOME EST LE Meilleur Stimulant Tonique.

...

HOME STOMACH BITTERS.

B. E. Gastandyk,

Seul Agent ...

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROSS & CO.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

...

PAR S. GUINAULT.

Trois petites maisons sur la rue Bagatelle.

...

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur. ...

PAR VINCENT & CO.

Propriétés vacantes de grande valeur, à un long crédit et vendues sans réserve.

...

Propriété de valeur, à deux étages, rue St. Philippe.

Vente pour cause de départ.

PAR VINCENT & CO., encanteurs—MARDI, ...

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

L'Ancien Méridien,

...

PENSION FRANÇAISE A LA BAIE ST-LOUIS.

L'HOTEL STOCKTON, à la Baie St-Louis, ...

Baie St-Louis.

MME L. CHABERT prévient ses amis ...

HOTEL BOULO, A BILOXI, MISS.

...

HOTEL SHADY GROVE, A BILOXI, Mississippi.

VERRAIN RAMBAUT ...

RESTAURANT FRANÇAIS A LA MOBILE.

TENU PAR J. PACTEAU.

...

Restaurant Cosmopolitain,

22 et 24 ...... RUE ROYALE ...... 22 et 24

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

...

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE.

...

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE.

...

66 - - Rue Bienville - - 66

...

Révolution! Révolution!

...

Le Dr. GEO. P. MALONEY.

...

GEO. MERZ BRASSERIE DU VIEUX CANAL.

...

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO.

...

PAR G. VALETON.

Meubles! Meubles!! Meubles!!!

Pour cause de liquidation.

...

Mule! Mule! Mule!

PAR G. VALETON, encanteur—MERCREDI ...

PAR G. LE FERRIET & CO.

Deux terrains, de très grand prix, pour bâtir, dans la rue de l'Esplanade, et un dans la rue du Quartier.

...

Terrains de très grand prix pour bâtir, ... Deuxième District. ...

...

INSTITUTIONS.

Collége Commercial de DOLBEAR,

...

LEVI DOLBEAR, Président.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES

...

Louisiana State University, A BATON-ROUGE, LOUISIANE. ORGANISATION MILITAIRE.

...

Location et Location à Bail. WALTON, DAVIS & FERRET,

...

AUX MALADES RAISONNABLES. ...

L'EQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DES ETATS-UNIS.

(The Equitable Life Assurance Society of the United States.)

...